

[Texte]

Mr. Thompson: Mr. Chairman, I think at the outset we agreed to step through this in some "chronological" order, for the lack of another phrase. I do not think we should proceed any differently at this point.

The Chairman: Mr. Pickard, I do not find any unanimous consent for your suggestion. We are, therefore, on clause 5 as it exists.

Mr. Murphy: Does the minister have information regarding the nature of the discipline charges against the 71 employees?

Mr. Danis: I know some of them. I do not know the precise nature of any one of the 71 specifically. I have been told that a number of them are charged with criminal offences, but I could not tell you how many of the 71. I do not know which type of criminal offence that would be, Mr. Murphy.

Mr. Murphy: I guess the danger is that you have partial information. Could you have the information regarding the nature of the charges as alleged for tomorrow morning?

Mr. Danis: I am not sure of that. This is a question, Mr. Chairman, that would require Canada Post to give me the information. I have no "authority" over Canada Post, and I do not know if they will make that information available to me, but I can certainly try if that is the wish of the committee.

Mrs. Feltham: Mr. Chairman, it is not for us to decide whether those people are innocent or guilty. That is why we are saying an arbitrator should be put into place. We have dealt with this question at least for an hour. We have voted on an amendment, and at this stage I am going to call the question on clause 5.

The Chairman: The question has been called. It is a debatable motion.

Mr. Murphy: If you want a debate, debate.

We have a situation where the government wants to cut off the debate after one hour. I said earlier that we either debate it here, or we debate it in the House tomorrow. It is much more practical, if the government really wants this legislation, to debate it fully in the committee, because tomorrow you are running against the clock.

The government members who are not involved in House business should be aware that if you want the legislation passed by noon... The House does not reconvene until 10 a.m.. The government is insisting on having two ministers make statements at 10 a.m. in the House. By the time the opposition parties respond, it will be past 10.30 a.m. That is assuming there are no questions of privilege or points of order or anything else raised in the House, which means you are going to need a lot of co-operation in the House.

We decided to expedite the matter and to deal with the legislation in committee tonight. If we feel we are being railroaded, if we feel we are getting partial information, if we feel we are not getting a full chance to debate and look at these clauses and have complete information, then there is no reason for us to co-operate in the House. I want to make that very blunt, very clear.

[Traduction]

M. Thompson: Monsieur le président, je crois que nous nous étions entendu au départ pour étudier les choses de façon... je dirais «chronologique», faute de trouver une meilleure expression. Je ne pense pas qu'il nous faudrait agir autrement maintenant.

Le président: Monsieur Pickard, il n'y a pas de consentement unanime pour votre proposition. Nous en sommes donc toujours à l'article 5 tel que présenté.

M. Murphy: Le ministre a-t-il des renseignements sur la nature des mesures disciplinaires qui ont été imposées aux 71 employés?

M. Danis: Pour certains oui, mais je ne connais pas la nature exacte de ces mesures pour tous les employés concernés. On m'a dit qu'un certain nombre d'entre eux ont été accusés de délits, mais je ne pourrais pas vous dire combien exactement sur 71. Et je ne sais non plus de quels délits il s'agit, monsieur Murphy.

M. Murphy: Le problème vient de ce que vous n'avez que des renseignements partiels. Vous serait-il possible d'avoir les renseignements concernant la nature des accusations d'ici demain matin?

M. Danis: Je n'en suis pas sûr. Il faudrait pour cela, monsieur le président, que la Société canadienne des postes me les transmettre. Je n'ai aucun «pouvoir» sur la Société et je ne sais si elle mettra ces renseignements à ma disposition, mais je peux essayer de les obtenir si c'est ce que souhaite le comité.

Mme Feltham: Monsieur le président, il ne nous revient pas de décider si ces personnes sont innocentes ou coupables. C'est pour cela que nous disons qu'il faudrait nommer un arbitre. Voilà déjà une heure au moins que nous débattons cette question. Nous avons voté sur un amendement et je vais maintenant demander au président de mettre l'article 5 aux voix.

Le président: La question est mise aux voix. C'est une motion dont on peut discuter.

M. Murphy: Si vous voulez une discussion, allez-y.

Le gouvernement veut maintenant mettre un terme à la discussion après une heure. J'ai déjà dit plus tôt que nous allons en discuter soit ici et maintenant, soit demain à la Chambre. Il me semble plus pratique, si le gouvernement veut vraiment faire adopter ce texte de loi, d'en discuter à fond au comité, car demain nous devons agir vite.

Les membres du gouvernement qui ne participent pas aux travaux de la Chambre devraient savoir que si vous voulez que le texte de loi soit adopté d'ici midi... La Chambre ne siège pas avant 10 heures. Le gouvernement insiste pour que deux ministres fassent des déclarations à 10 heures à la Chambre. Avant que les parties d'opposition aient pu répondre, il sera 10 h 30 passées, et ce, en supposant qu'il n'y ait pas de questions de privilège ni de rappel au règlement..., ce qui sous-entend beaucoup de coopération à ce moment-là.

Nous avons décidé de procéder rapidement et de nous occuper de ce texte de loi en comité ce soir. Si nous avons l'impression qu'on nous presse, si nous avons l'impression d'avoir des renseignements partiels, si nous avons l'impression qu'on ne nous donne pas toutes les possibilités de débattre et d'étudier ces articles en ayant tous les renseignements voulus, nous n'aurons alors aucune raison de coopérer à la Chambre. Je tiens à vous le dire bien clairement.